



## PARC NATUREL MARIN DU BASSIN D'ARCACHON

Conseil de gestion  
du 4 juillet 2016

Délibération PNMBBA\_2016\_24

### Approbation de l'ordre du jour du Conseil de gestion

- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33 et R. 334-36,
- Vu** le décret n°2014-588 du 5 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** l'arrêté interpréfectoral n°2016-026 du 31 mars 2016 portant nomination au Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** la délibération PNMBBA\_2016\_22 portant approbation du projet de Règlement Intérieur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer,

#### **Article 1 :**

Le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon approuve l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil de gestion du 01/04/16
3. Compte-rendu de la dernière séance du Bureau
4. Proposition de classement des types de saisines du PNMBBA pour les arrêtés préfectoraux relatifs à la pêche
5. Point d'étape et validation de la proposition de structuration du Plan de gestion
6. Questions diverses

#### **Article 2 :**

Le directeur par intérim de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

**Le Président du Conseil de gestion**

**François DELUGA**

Visa des Commissaires du gouvernement

**Représentant le Préfet de la Gironde**  
Sous-préfète  
de l'arrondissement d'Arcachon

**Représentant le Préfet maritime d'Atlantique**  
Adjoint au Préfet maritime de l'Atlantique  
Chargé de l'action de l'État en mer

**Dominique CHRISTIAN**

**Daniel LE DIRÉACH**